

Cahier des charges

**autorisation d'occupation du domaine public
pour un emplacement de véhicule de vente de
restauration à emporter,
boulevard du Nord à Guérande**

Date de remise des candidatures : mercredi 8 juin 2022

OBJET

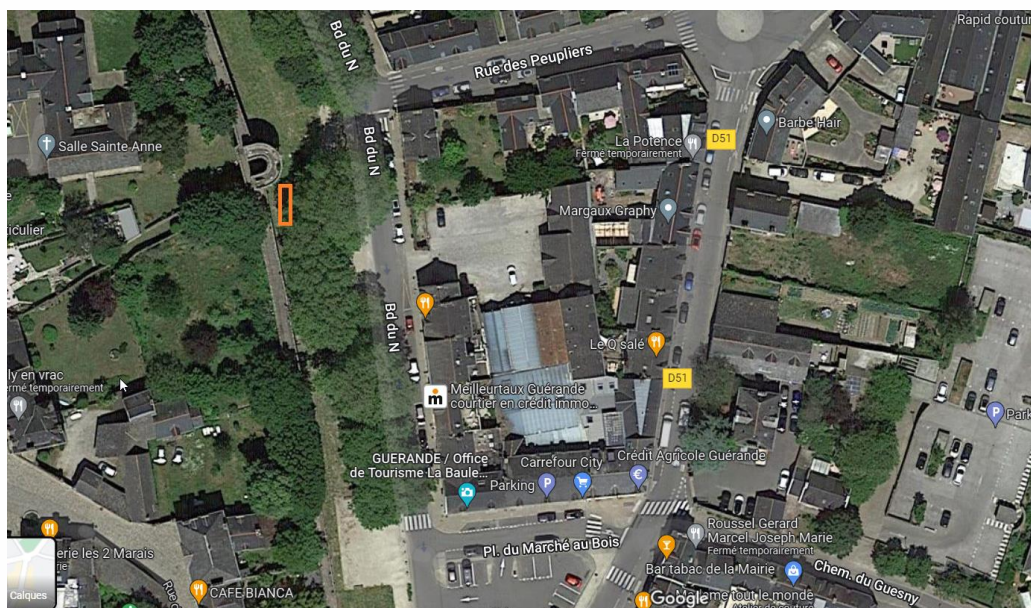
Dans le cadre de Parenthèses Guérandaises, animations d'été de la commune, La Ville de Guérande souhaite octroyer une autorisation d'occupation du domaine public pour mettre à disposition d'un foodtruck un emplacement, boulevard du Nord, afin d'y installer son véhicule tous les mercredis soirs de la période estivale.

La présente procédure de sélection préalable est organisée conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT

Emplacement de 6 mètres linéaires, avec raccordement aux réseaux électriques.

Localisation : face à la rue des peupliers, sur l'esplanade du boulevard du Nord, coté remparts.



CARACTÉRISTIQUES DE L'AUTORISATION

Durée

L'autorisation est octroyée pour une durée de 7 semaines à compter du mercredi 13 juillet 2022.

S'agissant d'une occupation du domaine public, l'autorisation est personnelle, précaire et révoquée pour tout motif d'ordre public ou d'intérêt général.

Le bénéficiaire peut résilier son engagement en respectant un préavis de 3 semaines.

Présence

Il est souhaité une présence tous les mercredis à partir de 18h sur l'ensemble de la période.

Montant de la redevance

Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil municipal. À titre d'information, le tarif 2022 est de 3,75 le mètre linéaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères de sélection des candidatures, par ordre de priorité :

- présence du commerçants sur l'ensemble des mercredis de la période.
- qualité des plats et menus proposés, diversité par rapport à l'offre existante
- gestion éco-responsable de son activité
- expérience

DOSSIER DE CANDIDATURE

Composition du dossier de candidature :

- proposition des plats et menus
- liste des Communes où le candidat a exercé les deux dernières années
- extrait K-BIS
- carte professionnelle de commerçant ambulant
- agrément des services d'hygiène
- certificat d'immatriculation du véhicule
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'exercice de l'activité
- licence de débit de boissons

L'absence d'une des pièces pourra conduire au rejet de la candidature.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être déposées à l'Hôtel de Ville, ou adressées par voie postale (seule la date de réception en Mairie sera prise en compte) **au plus tard le mercredi 8 juin 2022** :

Hôtel de Ville
Service Vie économique
7 place du marché au bois
44350 GUÉRANDE

Mention à faire figurer sur l'enveloppe : « **ne pas ouvrir - sélection A.O.T. Boulevard du Nord** »

Renseignements auprès d'Emilie Nardon ou Maud Binet, chargées de mission communication et événementiel, au 07.86.46.57.11 / 06.63.08.56.01 ou à communication@ville-guerande.fr